

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice: 39

PRESENTS ( 28 ) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE; L. BRARD, E. FARHAT, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS ( 10 ) :

J. DUMAS mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER  
S. COTTEREAU mandante a pour mandataire P. MIS  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
A. LEBORGNE mandante a pour mandataire F. BRAUD  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT  
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY  
G. MICHAUD mandant a pour mandataire C. PAILLER  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

P. MIS

Nom du secrétaire de séance : Corine FARINEAU

**RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU**

**OBJET : "Visa" et "Été au Lac" – attribution des subventions aux associations participantes**

*Depuis deux ans, la proposition de loisirs "Visa" expérimente des formules diverses pour toucher le public qu'elle cible. En 2017, contrairement à l'année 2016, l'édition « Visa » a proposé aux enfants et adolescents 37 activités culturelles, scientifiques, de sports collectifs et individuels qui ont été conduites par les associations et les services de la commune, dont 14 associations sportives. 210 passeports ont été enregistrés.*

*En fonction de critères définis (taux de remplissage, engagement de l'association, encadrants diplômés mis à disposition pour Visa), une subvention est versée aux associations participantes, en dédommagement de leur investissement.*

Ces associations sont :

- L'Association Sportive Basket Châtellerault,
- Le Stade Olympique Châtelleraudais,
- Les Dauphins Châtelleraudais,
- Le Tennis Club Châtelleraudais la Nautique,
- Le Châtellerault Rugby Athlétic Club,
- l'École de Karaté Shotokan,
- Le Spéléo Club,
- Le SNC Aviron,
- Le CSAD-C : sections gymnastique, volley, natation, escrime,
- L'association Chenev'ailes ULM,
- L'initiation Éducation Moto,
- Le Club Alpin français
- Les Galopins des Bois

## COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

du 28 septembre 2017

n°40

page 2/2

- *le Handball Club Châtelleraudais*
- *L'entente d'Athlétisme du Pays Châtelleraudais*

*Les montants attribués aux différentes associations sont annexés au tableau joint à la présente délibération. En raison d'une modification de l'organisation de l'édition 2016, seul le club CSAD-C gymnastique avait été mobilisé et une subvention forfaitaire de 700,00 euros lui avait été attribuée. C'est la raison pour laquelle le tableau annexé à la présente délibération fait référence à l'année 2015.*

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**CONSIDERANT** que les associations, au vu du bilan définitif, ont honoré leurs engagements et rempli les critères d'évaluation de leur participation,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer la subvention aux associations (tableau annexé) pour les dispositifs de loisirs "Visa" et "Été au Lac"

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 422.3 / 6574 / 5300

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER